

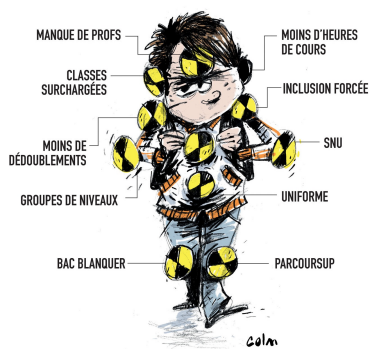
[https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id\\_article=284](https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=284)



# Acte 2 du "choc des savoirs" : Ni acte I, ni acte II, ABROGATION !

- Actualités - Actualités nationales -

## CHOC DES SAVOIRS



Publication date: jeudi 21 novembre 2024

---

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

---

## Acte 2 du "choc des savoirs"

Ni acte I, ni acte II, ABROGATION !

La **mobilisation** contre le "choc des savoirs" a été très importante l'année dernière, regroupant, ensemble, **enseignants et parents d'élèves** ! Mais la ministre Genetet continue les provocations avec ses annonces sur l'acte II du "choc de savoirs".

## Maintien des groupes en 6ème et 5ème :

le ministère prévoit un **durcissement** de l'application de la réforme, année après année. La ministre a clairement affirmé : *« la mise en place des groupes de besoins en 6 ème sera bien obligatoire dans tous les collèges simplement, évidemment, l'allocation des postes supplémentaires sera calculée par les académies en fonction des besoins ».*

Ainsi, non seulement les groupes sont obligatoires, mais leur mise en place, définie dans le cadre de politiques académiques n'offrant aucune garantie sur les moyens mis à disposition, va **accélérer la territorialisation de l'Ecole**.

**On nous annonce l'arrivée de réunions incessantes :**

« Des entretiens avec les élèves et/ou les familles, dans le but de mesurer les évolutions, peuvent également contribuer à établir des bilans »

**On nous remet en cause notre liberté pédagogique en français :**

« Pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs de l'année en français, il est plus que jamais essentiel que les professeurs élaborent ensemble une progression concertée. »

**On nous remet en cause notre liberté pédagogique en mathématiques :**

« L'équipe des enseignants peut mener un travail sur une trace écrite commune à tous les élèves, quel que soit le groupe dans lequel il est placé. Ainsi le cahier de cours peut devenir un outil commun à l'ensemble des élèves et assure la cohérence et la flexibilité entre les groupes. »

## Mais tout va bien selon la ministre :

« Un enseignant m'a dit " On est content d'avoir découvert tout ce qu'on pouvait faire ensemble " »

Au sujet des élèves perdus entre les différents groupes :

« c'est un dispositif génial pour aller vers l'autonomie des élèves. »

Un autre enseignant a dit :

« je découvre le besoin de mes élèves, je n'en avais pas conscience avant ».

## Groupes de besoins étendus en 4ème et 3ème :

**Une semaine, une heure de mathématiques, et l'autre, une heure de français.** Ce sont donc deux heures de plus qu'il faudrait mettre en barrette dans les emplois du temps qui s'en trouveront encore plus détériorés pour les enseignants. En abaissant les horaires au plancher sans moyens pour dédoubler.

La ministre chiffre à **1000** le nombre de postes supplémentaires que cela représenterait. Alors que le budget prévoit **180 suppressions** de postes dans les collèges et lycées à la rentrée 2025 (après **484 suppressions** à la rentrée 2024).

La ministre souhaite aussi permettre à **deux fois plus** d'élèves de suivre des heures de « **devoirs faits** ».

## Des évolutions pour le brevet :

- [-] Nouvel équilibre entre contrôle continu (40%) et épreuves terminales (60%) ;
- [-] Moyenne sur les moyennes des disciplines de la 3ème à la place des points de compétence ;
- [-] Les notes des épreuves écrites d'Histoire-Géographie et d'EMC seront séparées dès 2025 ;
- [-] Les épreuves terminales ne porteraient que sur le programme de 3ème et non plus sur le cycle 4 en entier ;
- [-] Introduction d'une mention « Très bien avec félicitations du jury » ;
- [-] Brevet obligatoire pour entrer en seconde générale ou technologique dès la session 2027

### Et pour la classe prépa seconde :

Aucun programme n'est prévu mais « l'organisation et la mise en oeuvre de la formation s'appuient sur des projets pédagogiques, [dont] les thématiques sont définies par l'équipe pédagogique, puis validées par le chef d'établissement ». C'est un niveau totalement **territorialisé**, en dehors de tout **cadre national** et qui présentera une **charge de travail** supplémentaire conséquente pour les enseignants qui en auront la responsabilité. À la fin de leur année, les élèves n'auront pas l'obligation de repasser le DNB. Ils se verront délivrer une « attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde ».

**De nombreuses autres informations et plus de détails sont à retrouver dans le [communiqué](#) du SNFOLC du 20 Novembre 2024 :**